

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 mars 2026 à 19 h, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire
Madame la conseillère, Maggy Bissonnette
Madame la conseillère, Manon Handfield
Madame la conseillère, Catherine Rondeau
Monsieur le conseiller, Claude Dansereau
Monsieur le conseiller, Stéphane Desrosiers
Monsieur le conseiller, René Laprade

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présents :

Madame Éléa Claveau, notaire, OMA, directrice des Services juridiques et greffe
Monsieur Thierry Larrivée, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE - 10 FÉVRIER 2026
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR
5. AVIS DE MOTION
 - 5.1 Avis de motion – Présentation et dépôt – Projet de Règlement E-109 - Décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 831 500 \$ pour la démolition et la reconstruction des terrains de tennis et l'ajout de terrains de pickleball
 - 5.2 Avis de motion – Présentation et dépôt – Projet de Règlement E-110 - Décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 561 300 \$ pour le remplacement des portes et fenêtres au Centre multifonctionnel
 - 5.3 Avis de motion – Règlement U-100-1 – Modifiant le Règlement U-100 relatif au zonage afin de corriger diverses dispositions de l'annexe A et du plan de l'annexe B
 - 5.4 Avis de motion – Règlement U-101 – Contrôle intérimaire relatif au secteur industriel
6. RÈGLEMENT
 - 6.1 Adoption – Premier projet de Règlement U-100-1 – Modifiant le Règlement U-100 relatif au zonage afin de corriger diverses dispositions de l'annexe A et du plan de l'annexe B
 - 6.2 Adoption – Premier projet de Règlement U-101 – Contrôle intérimaire relatif au secteur industriel
 - 6.3 Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement E-107 - Décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 764 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule autopompe pour le Service de sécurité incendie

7. FINANCES ET TRÉSORIE
 - 7.1 Dépôt – Liste des déboursés – Février 2026
 - 7.2 Liste préliminaire – Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes – MRC de Marguerite-D'Youville
8. GESTION DU PERSONNEL
 - 8.1 Dépôt – Rapport – Mouvement de personnel – Février 2026
 - 8.2 Adoption – Politique concernant l'embauche et la rémunération des étudiants
 - 8.3 Création d'un poste – Technicien en loisirs – Service loisir et culture
9. LOISIR ET CULTURE
 - 9.1 Autorisation de signature – Bail – Maison des Jeunes de Contrecoeur
10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 10.1 Dépôt – Rapport sommaire – Permis de construction – Février 2026
 - 10.2 Demande d'approbation – PIIA 2026-008 – 4975, rue des Ormes - Construction d'un bâtiment résidentiel multilogement
11. COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES
 - 11.1 Demande d'aide financière – Équipe de curling Réal Gervais et Serge Vincent
 - 11.2 Demande d'aide financière – Tournoi de basketball 3 contre 3 – Maison des Jeunes de Contrecoeur
12. SÉCURITÉ INCENDIE
 - 12.1 Adoption – Rapport annuel d'activités 2025 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 12.2 Autorisation de signature – Certificat de parachèvement de l'ouvrage – Construction caserne 10
13. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 13.1 Nomination – Maire suppléant – Avril à juin 2026
 - 13.2 Demande d'appui – Projet de règlement concernant certaines contributions à des services municipaux – Délivrance d'un permis ou d'un certificat
 - 13.3 Planification des besoins d'espace 2026 – Centre de services scolaire des Patriotes
 - 13.4 Modification de l'avis d'expropriation – Lot 4 812 919 – Dossier SAI-M-322136-2303
 - 13.5 Motion de félicitations – Matisse Chrétien
14. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL
17. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à l'article 321 de la Loi sur les cités et villes, la mairesse et présidente d'assemblée constate la régularité et déclare la séance ouverte à 19 h en présence de la directrice des Services juridiques et greffe et du directeur général.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

2026-03-035
ADOPTION - ORDRE DU JOUR

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Desrosiers
Appuyé par : Madame Manon Handfield

Et résolu unanimement :

ADOPTÉE

2026-03-036
ADOPTION - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE - 10 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur des délais prévus par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par : Madame Catherine Rondeau
Appuyée par : Madame Maggy Bissonnette

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT E-109 – DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 831 500 \$ POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS ET L'AJOUT DE TERRAINS DE PICKLEBALL

Avis de motion est donné par madame la conseillère Manon Handfield.

QU'à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement E-109 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 831 500 \$ pour la démolition et la reconstruction des terrains de tennis et l'ajout de terrains de pickleball.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT E-110 – DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 561 300 \$ POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Dansereau.

QU'à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement E-110 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 561 300 \$ pour le remplacement des portes et fenêtres au Centre multifonctionnel.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT U-100-1 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT U-100 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE CORRIGER DIVERSES DISPOSITIONS DE L'ANNEXE A ET DU PLAN DE L'ANNEXE B

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Dansereau.

QU'à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, sera adopté le Règlement U-100-1 modifiant le Règlement U-100 relatif au zonage afin de corriger diverses dispositions de l'annexe A et du plan de l'annexe B.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT U-101 – CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF AU SECTEUR INDUSTRIEL

Avis de motion est donné par madame la conseillère Maggy Bissonnette.

QU'à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, sera adopté le Règlement U-101 sur le contrôle intérimaire relatif au secteur industriel.

RÈGLEMENT

2026-03-037

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT U-100-1 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT U-100 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE CORRIGER DIVERSES DISPOSITIONS DE L'ANNEXE A ET DU PLAN DE L'ANNEXE B

CONSIDÉRANT QUE certaines grilles d'usages et des normes comportent des notes dont la présentation actuelle nuit à la clarté et à l'uniformité de l'interprétation réglementaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de regrouper, reformuler et relocaliser certaines notes afin de préciser les usages spécifiquement exclus et d'en faciliter la compréhension;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de corriger certains renvois internes au règlement de zonage afin d'assurer leur concordance avec la numérotation en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire, tenue le 10 mars 2026.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le premier projet de Règlement U-100-1 modifiant le Règlement U-100 relatif au zonage afin de corriger diverses dispositions de l'annexe A et du plan de l'annexe B.

ADOPTÉE

2026-03-038

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT U-101 – CONTRÔLE INTÉrimAIRE RELATIF AU SECTEUR INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a entrepris une réflexion stratégique portant sur l'optimisation et la planification de son secteur industriel;

CONSIDÉRANT QUE cette étude vise notamment l'analyse des usages existants et futurs, des infrastructures, des contraintes, des vocations industrielles et logistiques ainsi que les besoins d'adaptation de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette étude pourraient mener à une modification du plan d'urbanisme conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE certains projets de développement pourraient compromettre les orientations de planification à l'étude;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut adopter un règlement de contrôle intérimaire afin d'encadrer temporairement certains usages, constructions ou opérations cadastrales pendant l'élaboration de modifications à sa planification du territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026.

Il est proposé par : Madame Maggy Bissonnette

Appuyée par : Monsieur René Laprade

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le premier projet de Règlement numéro U-101 sur le contrôle intérimaire relatif au secteur industriel.

ADOPTÉE

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER – RÈGLEMENT E-107 – DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 764 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE AUTOPOMPE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La directrice des Services juridiques et greffe dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement E-107 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 764 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule autopompe pour le Service de sécurité incendie.

FINANCES ET TRÉSORERIE

DÉPÔT – LISTE DES DÉBOURSÉS – FÉVRIER 2026

Le directeur du Service des Finances et trésorerie par intérim dépose la liste des déboursés du mois de février 2026.

2026-03-039

**LISTE PRÉLIMINAIRE - VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT
DES TAXES - MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la délégation de compétence sur la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes intervenue entre la Ville et la MRC, le 1^{er} avril 2025;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de tenir une vente pour non-paiement des taxes municipales.

Il est proposé par : Monsieur René Laprade
Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

DE DÉPOSER la liste préliminaire des immeubles à vendre à l'enchère, le 1^{er} juin 2026, réalisée par le directeur du Service des finances et trésorerie par intérim, correspondant aux taxes municipales et droits de mutation non payés au 31 mars 2026;

DE TRANSMETTRE ladite liste à la MRC pour la première publication prévue le 8 avril 2026;

D'AUTORISER la MRC à procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes le 1^{er} juin 2026, à ses bureaux situés au 609, route Marie-Victorin, Verchères, Québec, J0L 2R0;

D'AUTORISER le directeur général ou en son absence, le directeur général adjoint, à se porter acquéreur, pour et au nom de la Ville, de tout immeuble figurant à l'état dressé par le directeur du Service des finances et trésorerie par intérim.

ADOPTÉE

GESTION DU PERSONNEL

DÉPÔT – RAPPORT – MOUVEMENT DE PERSONNEL – FÉVRIER 2026

La directrice des Services juridiques et greffe prend acte du dépôt du rapport de mouvement de personnel numéro MP-2026-02, préparé par la conseillère en ressources humaines en date du 9 mars 2026.

2026-03-040

**ADOPTION – POLITIQUE CONCERNANT L'EMBAUCHE ET LA RÉMUNÉRATION
DES ÉTUDIANTS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite encadrer de façon uniforme l'embauche et la rémunération du personnel étudiant pour l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE les emplois étudiants ne sont pas visés par la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir des balises claires relativement aux conditions salariales, aux prérequis d'embauche et aux conditions de travail applicables aux étudiants.

Il est proposé par : Monsieur René Laprade
Appuyé par : Madame Maggy Bissonnette

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER la Politique concernant l'embauche et la rémunération des étudiants, datée du 5 février 2026.

ADOPTÉE

2026-03-041

CRÉATION D'UN POSTE – TECHNICIEN EN LOISIRS – SERVICE LOISIR ET CULTURE

CONSIDÉRANT la croissance des activités et des services offerts par le Service loisir et culture;

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir la planification, l'organisation et la coordination des activités de loisirs, culturelles et communautaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la conseillère en capital humain en date du 10 mars 2026.

Il est proposé par : Monsieur René Laprade
Appuyé par : Madame Maggy Bissonnette

Et résolu unanimement :

DE CRÉER le poste de technicien en loisirs au Service loisir et culture, selon les conditions prévues à la convention collective de la Ville;

D'INTÉGRER ledit poste à la structure organisationnelle municipale à titre de poste permanent à temps complet.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

2026-03-042

AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL – MAISON DES JEUNES DE CONTRECOEUR

CONSIDÉRANT QUE le bail consenti à la Maison des Jeunes de Contrecoeur inc., est arrivé à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la demande de reconduction présentée par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes de Contrecoeur inc. est un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville et œuvrant auprès des jeunes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite renouveler le bail pour une durée de trois (3) ans, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026, à titre gratuit, sous réserve des termes, conditions, charges et obligations prévus audit bail.

Il est proposé par : Madame Catherine Rondeau
Appuyée par : Madame Manon Handfield

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec la Maison des Jeunes de Contrecoeur ainsi que tout document nécessaire afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

DÉPÔT – RAPPORT SOMMAIRE – PERMIS DE CONSTRUCTION – FÉVRIER 2026

La directrice des Services juridiques et greffe prend acte du dépôt du rapport des permis de construction émis pour le mois de février 2026 présenté par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

2026-03-043

DEMANDE D'APPROBATION – PIIA 2026-008 – 4975, RUE DES ORMES – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIOGEMENT

CONSIDÉRANT la réception d'une demande visant la construction d'un bâtiment résidentiel multilogement isolé de 28 logements et de 4 étages, situé au 4975, rue des Ormes, sur le lot 6 546 172 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement sur les PIIA en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 011-26 du comité consultatif d'urbanisme, datée du 12 janvier 2026, recommande au conseil d'autoriser la demande.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-008 afin d'autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel multilogement de 28 logements et de 4 étages au 4975, rue des Ormes, sur le lot 6 546 172 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, conformément aux plans d'architecture préparés par DKA Architectes, datés du 12 décembre 2025 et déposés au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

2026-03-044

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉQUIPE DE CURLING RÉAL GERVAIS ET SERGE VINCENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière de la part de l'équipe de curling formée de monsieur Réal Gervais et de monsieur Serge Vincent afin de soutenir leur participation à une compétition nationale;

CONSIDÉRANT QUE cette équipe a remporté la médaille d'or au Championnat provincial de curling sur tige 2026, ce qui lui permettra de représenter le Québec au Championnat canadien de curling sur tige 2026, qui se tiendra à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 25 au 29 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite encourager leur participation à ce championnat.

Il est proposé par : Madame Maggy Bissonnette
Appuyée par : Madame Manon Handfield

Et résolu unanimement :

DE VERSER une aide financière de 100 \$ à l'équipe de curling formée de monsieur Réal Gervais et de monsieur Serge Vincent afin de soutenir leur participation au

Championnat canadien de curling sur tige qui se tiendra à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 25 au 29 mars 2026.

ADOPTÉE

2026-03-045

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TOURNOI DE BASKETBALL 3 CONTRE 3 –
MAISON DES JEUNES DE CONTRECOEUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière de la part de la Maison des Jeunes de Contrecoeur afin de soutenir la tenue d'un tournoi de basketball destiné aux jeunes;

CONSIDÉRANT QUE l'activité est organisée et soutenue par la Maison des Jeunes de Contrecoeur, en partenariat avec le camp de basketball Contre-Attack;

CONSIDÉRANT QUE le tournoi se déroulera le 23 mai 2026 ou le 30 mai 2026 en cas d'intempéries, sur les quatre terrains de basketball du parc Antoine-Pécaudy;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de l'événement est de favoriser la santé physique, le développement de l'esprit d'équipe, le sentiment d'appartenance à la communauté et l'engagement des jeunes.

Il est proposé par : Madame Catherine Rondeau

Appuyée par : Madame Manon Handfield

Et résolu unanimement :

DE VERSER une aide financière de 500 \$ à la Maison des Jeunes de Contrecoeur afin de soutenir l'organisation du tournoi de basketball 3 contre 3 qui se tiendra le 23 mai 2026 ou le 30 mai 2026 en cas d'intempéries, sur les quatre terrains de basketball du parc Antoine-Pécaudy.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

2026-03-046

ADOPTION - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2025 - SCHÉMA DE
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en sécurité incendie élaboré par la MRC de Marguerite D'Youville (ci-après : MRC), présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre inclus dans le schéma mentionne que chacune des villes de la MRC doit développer des indicateurs de performance, ainsi que produire un rapport annuel de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de sécurité incendie a compilé les statistiques nécessaires à l'élaboration du rapport annuel.

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Desrosiers

Appuyé par : Monsieur René Laprade

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le rapport annuel 2025 des activités en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution ainsi que du rapport d'activités à la MRC de Marguerite D'Youville et au ministère de la Sécurité publique du Québec.

ADOPTÉE

2026-03-047

AUTORISATION DE SIGNATURE - CERTIFICAT DE PARACHÈVEMENT DE L'OUVRAGE - CONSTRUCTION CASERNE 10

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Construction R.D.J. Inc. pour la construction de la nouvelle caserne de sécurité incendie, appel d'offres 2024-INC-01, lors de la séance tenue le 15 avril 2024, résolution 2024-04-090;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont achevés et que les déficiences ont été identifiées en date du 14 février 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, en date du 17 février 2026.

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Desrosiers

Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER la signature du certificat de parachèvement de l'ouvrage, daté du 14 février 2026, par le directeur du Service de sécurité incendie, M. Bruno Isabelle;

D'AUTORISER M. Isabelle à signer, pour et au nom de la Ville, tout autre document relatif à la construction de la Caserne 10;

DE FIXER la date du début de la garantie d'un an au 10 mars 2026.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-03-048

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – AVRIL À JUIN 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal est tenu de nommer un suppléant pour la période qu'il détermine, afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque cette dernière est absente ou qu'elle est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

Il est proposé par : Madame Maggy Bissonnette

Appuyée par : Monsieur Stéphane Desrosiers

Et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur le conseiller Claude Dansereau à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2026;

D'AUTORISER celui-ci à signer tout document ou effet bancaire lorsque requis.

ADOPTÉE

2026-03-049

DEMANDE D'APPUI – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT CERTAINES CONTRIBUTIONS À DES SERVICES MUNICIPAUX – DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT

CONSIDÉRANT QUE le déficit de maintien d'actif des infrastructures municipales atteint plus de 45 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la croissance de la population entraîne une augmentation des besoins, non seulement en matière de voirie, d'alimentation en eau et de gestion des eaux usées et pluviales, mais également en matière de sports, de loisirs, de sécurité publique et de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les redevances de développement constituent un outil additionnel dans le coffre à outils des municipalités pour financer des travaux visant à offrir des services à la population, et ce, de façon cohérente avec les priorités et les besoins du milieu, ainsi qu'avec la planification municipale;

CONSIDÉRANT QUE les contraintes proposées dans le projet de règlement concernant certaines contributions à des services municipaux exigées pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat (projet de règlement), quant au type d'infrastructures pouvant être financé avec les recettes provenant des redevances de développement, représentent une atteinte à l'autonomie municipale.

Il est proposé par : Madame Catherine Rondeau

Appuyée par : Monsieur Stéphane Desrosiers

Et résolu unanimement :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de ne pas restreindre les types d'infrastructures et d'équipements pouvant être financés par le paiement d'une redevance de développement.

ADOPTÉE

2026-03-050

PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2026 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'instruction publique prévoit que le Centre de services scolaire doit transmettre aux municipalités concernées un projet de planification des besoins d'espace afin d'obtenir leur avis;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Patriotes a transmis à la Ville, le 11 février 2026, son projet de planification des besoins d'espace 2026;

CONSIDÉRANT la croissance démographique soutenue à Contrecœur et la pression sur les infrastructures scolaires;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une école primaire de 24 locaux à Contrecœur a été autorisée par le ministère de l'Éducation et que la Ville a acquis un terrain destiné à la construction d'une future école secondaire;

CONSIDÉRANT l'absence de classes d'enseignement spécialisé sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'absence d'une école secondaire sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de classes de maternelle 4 ans sur le territoire n'a pas évolué avec la croissance démographique et les besoins de la population.

Il est proposé par : Madame Catherine Rondeau

Appuyée par : Monsieur Claude Dansereau

Et résolu unanimement :

DE DONNER un avis favorable à la planification des besoins d'espace 2026 du Centre de services scolaire des Patriotes;

DE DEMANDER la confirmation du calendrier et du début des travaux pour l'école primaire autorisée, ainsi que l'intégration de classes d'enseignement spécialisé;

DE PRIORISER le terrain acquis par la Ville pour la construction de la future école secondaire et de demander la confirmation des échéanciers ministériels relatifs à ce projet;

DE DEMANDER l'augmentation de l'offre de classes de maternelle 4 ans sur le territoire de la Ville dans la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes;

DE METTRE EN PLACE un comité de concertation Ville-Centre de services scolaire des Patriotes afin d'évaluer les impacts municipaux liés aux nouvelles infrastructures scolaires;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au Centre de services scolaire des Patriotes ainsi qu'au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE

2026-03-051

MODIFICATION DE L'AVIS D'EXPROPRIATION – LOT 4 812 919 – DOSSIER SAI-M-322136-2303

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé un avis d'expropriation contre les lots 4 812 919 et 4 812 926 au cadastre du Québec dans la circonscription de Verchères, propriété de la Colonie de vacances des Grèves à des fins de conservation, en vertu de sa résolution 2023-02-044 adoptée le 7 février 2023, dans le dossier du Tribunal administratif du Québec SAI-M-322136-2303;

CONSIDÉRANT QUE la Colonie a contesté cet avis d'expropriation au moyen d'un recours déposé devant la Cour supérieure, le 6 avril 2023, ce qui a eu pour effet de suspendre l'instance d'expropriation;

CONSIDÉRANT QUE le 4 novembre 2025, la Colonie s'est désistée de son recours devant la Cour supérieure, ce qui a réactivé le dossier d'expropriation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réévalué ses besoins en matière de conservation à l'égard du lot 4 812 919, situé entre la route Marie-Victorin et la voie ferrée, et qu'elle estime que la partie avant qui longe la route et où se trouvent des bâtiments de la Colonie n'est pas susceptible d'être vouée à la conservation, tenant compte du fait que ces bâtiments sont nécessaires aux activités de la Colonie et qu'on y retrouve la résidence du gardien;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend réduire la superficie à acquérir afin que celle-ci corresponde à ses objectifs de conservation, tout en permettant à la Colonie de demeurer propriétaire des bâtiments nécessaires à ses activités, et qu'elle a fait procéder à une description technique de la partie du lot 4 812 919 à acquérir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la description de l'immeuble à acquérir contenue dans l'avis d'expropriation afin que le dossier puisse progresser.

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Desrosiers

Appuyé par : Monsieur Claude Dansereau

Et résolu unanimement :

D'ACQUÉRIR par expropriation, à des fins de conservation, la partie du lot 4 812 919 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Verchères décrite au plan et à la description technique confectionnés par Charles Beaudin, arpenteur-géomètre, minute n° 3953, dossier 46 645, en date du 23 mars 2026, et que l'avis d'expropriation produit au dossier du Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-M-322136-2303 soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE

2026-03-052
MOTION DE FÉLICITATIONS – MATISSE CHRÉTIEN

CONSIDÉRANT QUE Matisse Chrétien a commencé très jeune à jouer au soccer à Contrecoeur;

CONSIDÉRANT QUE son parcours sportif l'a amené à jouer au soccer à Sorel-Tracy, à Saint-Hubert, à Montréal et en France;

CONSIDÉRANT QUE Matisse a joué deux saisons aux États-Unis, l'une à l'Université du Wisconsin et l'autre à l'Université de San Francisco;

CONSIDÉRANT QU'il a toujours su conjuguer la poursuite de ses études avec la pratique de son sport;

CONSIDÉRANT QU'il a toujours excellé dans la pratique du soccer.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Madame Manon Handfield

Et résolu unanimement :

D'ADRESSER les félicitations du conseil municipal de la Ville de Contrecoeur au Contrecoeurois, défenseur central au soccer, Matisse Chrétien, pour la signature d'un contrat professionnel avec une équipe de la Première ligue canadienne, le Supra FC de Laval.

ADOPTÉE

RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

2026-03-053
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ont tous été traités.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 28.

ADOPTÉE

Maud Allaire, mairesse

Mélanie Turcotte, greffière adjointe
Services juridiques et greffe